



JORF n°0300 du 26 décembre 2012 page 20410
texte n° 16

ARRETE

Arrêté du 20 décembre 2012 fixant la date de mise en place du registre unique des intermédiaires mentionné à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier

NOR: EFIT1239097A

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le [code monétaire et financier](#), notamment son article L. 546-1 ;
Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 27 novembre 2012,
Arrête :

Article 1

Le registre mentionné à l'[article L. 546-1 du code monétaire et financier](#) est mis en place à compter du 15 janvier 2013.

Article 2

Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 20 décembre 2012.

Pierre Moscovici